

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 20 novembre 2020

Incendie dans l'entreprise ENVIE 2E : point de situation

Le samedi 14 novembre, un important incendie s'est déclaré dans l'entreprise ENVIE 2E Midi-Pyrénées, située à Portet-sur-Garonne.

La société ENVIE est une entreprise de collecte, de tri, de regroupement et de traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques. C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), suivie à ce titre par les services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Plus d'une centaine de sapeurs-pompiers et une trentaine d'engins ont été engagés sur cet incendie. En début de semaine, une vingtaine de sapeurs-pompiers, avec 4 engins et des drones étaient encore à l'œuvre pour éteindre un foyer résiduel qui a pu occasionner de fortes odeurs dans la nuit du lundi ainsi que mardi. L'intervention était difficile en raison du risque d'effondrement du bâtiment. Sa destruction partielle a été engagée et réalisée en lien avec le propriétaire et l'assureur afin que les pompiers puissent intervenir sur le cœur du foyer. Une surveillance du site a été mise en place pour éviter toute reprise de l'incendie.

Par ailleurs, une nouvelle inspection du site a été réalisée en début de semaine par la DREAL. Il est apparu que des eaux d'extinction de l'incendie se sont déversées jusqu'à dimanche dans le cours d'eau de la Saudrune et se sont infiltrées dans la nappe phréatique. Des mesures d'urgence ont été prises immédiatement afin de s'assurer qu'aucun captage d'eau potable ne se situait sur ce cours d'eau. Il a également été demandé de suspendre tout pompage pour l'irrigation. Les sapeurs-pompiers ont réalisé l'aspiration d'une cuve de rétention des eaux d'extinction et ont réalisé des prélèvements. Les résultats de l'analyse réalisée par un laboratoire privé n'inspirent aucune inquiétude, les paramètres relevés étant en grande majorité inférieurs aux Valeurs limites de Rejet dans le Milieu Naturel. Par ailleurs, aucune pollution atmosphérique supérieure à la normale n'a été révélée à l'issue des analyses complémentaires entreprises par la cellule risque technologique du SDIS et ATMO.

En complément, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a pris le 18 novembre un arrêté de mesures d'urgence pour suspendre certaines activités du site d'ENVIE, dans l'attente de mesures de sécurisation du site et pour obtenir une étude sur les retombées de l'incendie concernant les fumées et les eaux d'extinction. *« Je tiens d'ores-et-déjà à remercier l'ensemble des services de l'Etat engagés pour lutter contre cet incendie et pour en limiter les effets sur l'environnement. Je tiens également à remercier l'action de la commune. »*


Marie LATREILLE DE
FOZIÈRES

Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89
72 16

Delphine AMILHAU

Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85
30 75

05 34 45 34 45 - communication@occitanie.gouv.fr

  @prefetoccitanie

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués